

Ibtissem CHACHOU
Université de Mostaganem

Réflexions épistémologiques autour de l'état de la dénomination et de la hiérarchisation des langues dans le discours universitaire algérien

Résumé

Cette contribution vise à remettre en question l'usage récurrent de certaines désignations comme « sabir », « analphabétisme trilingue », « arabe dialectal », « semilinguisme » etc. Ces appellations, fonctionnant comme des « concepts » dans le discours universitaire algérien, instaurent une habitude associative entre elles et les éléments de la réalité sociolinguistique. Cette dernière ne fait pas avancer l'état de la réflexion critique en la matière. Subsumés d'idéologies, elles participent d'un *statut quo* qui résiste à la déconstruction critique d'où la reconduction des schémas traditionnels, diglossiques et satellitaires, dans la description/traitement des langues pratiquées en Algérie.

Abstract:

This contribution aims to question the recurrent use of certain designations as “pidgin”, “illiteracy trilingual”, “Arabic dialect”, “semilingualism” etc. These names, operating as “concepts” in the Algerian academic discourse, establish an association between them and the usual elements of the sociolinguistic reality. It does not advance the state of critical thinking on the subject. Subsumed of ideologies, they are part of a *status quo* that resists critical deconstruction where the continuation of traditional patterns, diglossia and relationship satellite in the description/processing languages spoken in Algeria.

« La métaphore est toujours une servante dangereuse : ne paraissant d'abord que pour modestement illustrer le raisonnement, elle s'en rend bientôt maîtresse et le gouverne. »

Bertrand de JOUVENEL, *Du Pouvoir : Histoire Naturelle de sa Croissance*, 1945.

L'émergence d'une sociolinguistique algérienne date du milieu des années 1970¹ où les travaux insistaient davantage sur les questions de bilinguisme². Cette orientation s'explique par les problématiques dominant la réalité de l'époque. Il faut attendre la fin des années 1970 et le début des années 1980³, sans doute, sous l'influence de l'évolution de la discipline dans d'autres pays, francophones mais aussi anglo-saxons⁴, pour assister à une production traitant explicitement du contexte sociolinguistique algérien. Quelques dix années après, en 1984, Dalila MORSLY faisait le bilan de ce contexte sociolinguistique jugé comme étant « un des plus maigres » (MORSLY, 1984, p. 247), une situation qu'elle revisitera trente ans plus tard (MORSLY, 2012) pour constater cette fois-ci son évolution, et ce, eu égard à l'importance des travaux publiés en la matière, à la diversité de leurs objets, à leurs particularités et à la variété des axes dans lesquels ils s'inscrivent. Cette densification doublée d'une complexification des recherches en sciences du langage appelle des bilans critiques et évaluatifs. Cependant, force est de

¹ Les travaux de G. GRANDGUILLAUME (1971), S. HALIMAOUI (1978), L. KECHMIR, (1976), M.-L. MAOUGAL, (1974), H. MEZOU, (1976), M. REDJALA, (1973).

² La situation de décolonisation impliquant le changement au niveau des statuts des langues française et arabe, a influé sur le choix des thématiques traitées durant ces années.

³ M. ACHOUCHE (1980), D. MORSLY (1983), A. KARACHIRA, (1985), etc.

⁴ De nombreux universitaires algériens anglicistes, qui se sont spécialisés en sciences du langage, avaient bénéficiés de bourses au Royaume-Unis où ils ont été formés, de retour en Algérie, nombre d'entre eux ont publié dans les deux langues, anglais et français, j'en cite M. MILIANI, M. BENRABAH, F. BOUHADIBA, etc.

constater qu'à l'exception de quelques écrits⁵, un regard critique est rarement porté sur ces travaux qui serait susceptible d'en souligner les avancées et d'en indiquer les insuffisances.

Ma contribution procède de ce constat selon lequel il existe un défaut de réflexion critique et épistémique dans le domaine de la sociolinguistique en ce qui concerne les notions, les dénominations et les classifications hiérarchisantes et souvent antagonistes, des faits de langues. Les déconstructions critiques des concepts ne sont pas initiées de façon continue pour aboutir à une remise en question des pratiques stéréotypées des dénominations héritées de traditions issues essentiellement de l'idéologie glottophage relevant notamment des conceptions politiques de l'État-nation. Cette crise de la dénomination et des catégorisations « stéréotypisantes » handicape la réflexion sur les statuts des langues, sur leurs fonctions en société et au sein des institutions. Elle empêche que des positionnements scientifiques, claires et assumées, soient soutenues dans le cadre des politiques linguistiques et éducatives, que des constats et des préconisations se fassent, et que des forces de proposition se constituent, passent par des discours qui soient débarrassés des relents idéologiques qui les sclérosent, et participent à faire avancer la recherche dans le domaine.

Je passerai ici en revue un certain nombre de postures, qui ne sont déjà plus des positions, face à la saisie des faits de langues par des chercheurs algériens : la première saisie concerne *la dénomination des langues* et de certaines *pratiques linguistiques impliquant un mixage de langues dû à diverses formes de contacts*. L'espace imparti à cette contribution me contraint à des réflexions partielles sur certains aspects inhérents à certains faits de langues. Les problématiques afférentes à chacun de ces faits méritent des développements plus poussés et complets. La dénomination de chaque pratique linguistique convoque à elle seule des approches ontologique et épistémologique où doivent prévaloir détails et complétude. Ils seront développés dans d'autres espaces. Mes remarques ici porteront sur l'arabe algérien, l'arabe institutionnel, les langues berbères, le français et le mixage de ce dernier avec l'arabe algérien et les langues

⁵ Des travaux comme ceux déjà cités de D. MORSLY (1984-2012) et de D. ABDERREZAK (2002).

berbères. La seconde saisie, se rapporte à *la hiérarchisation* induite par *le classement des langues* sous forme de continuums linguistiques. Je m'intéresserai au cas de l'arabe institutionnel et du français.

La dénomination des langues en Algérie

L'arabe algérien... cette langue dont on ne dit pas le nom

L'arabe algérien (Queffélec et al., 2002, p 141), (Chériguen, 2008, p 126-127), (ADourari, 2003, p 51-52), (Miliiani, 2002, p 81). L'arabe dialectal (Boucherit, 2004, p 20), (Chériguen, 2008, p 106), (Lacheraf, 2004, p 282), (Chaker, 1998, p 166). L'arabe parlé (Morsly, 2010, p 141). Dialecte algérien (Taleb-Ibrahimi, 1997, p 26). Le maghribi (Elimam, 2002). Les variétés dialectales, les parlers algériens (Taleb-Ibrahimi, 1997, p 26).

Rarement assumée, souvent mitigée, la position des sociolinguistes algériens à l'égard de l'arabe algérien constitue une réelle difficulté pour tout chercheur, débutant notamment, qui ambitionne de diagnostiquer l'environnement sociolinguistique algérien. Pour les non-arabophones, l'arabe algérien n'est rien d'autre qu'un arabe dialectal entretenant un rapport diglossique avec l'arabe classique dont il serait une variété. Mais à regarder les réalités linguistique et historique de cette langue de façon moins superficielle et facile, des nuances s'imposent pour, au moins, deux raisons :

— Au Maghreb, il n'a, à aucun moment, été attesté que « l'arabe classique » était la langue d'une communauté de référence. Une dérivation « dialectale » *in situ*, est scientifiquement indémontrable, il s'agirait plus d'une formation/évolution dans le cas de l'arabe algérien ;

— En considération de l'historicité des langues berbères et des formes sémitiques, araméen⁶ et punique (ÉLIMAM, 2003),

⁶ L'apparement des langues berbères à la famille chamito-sémitique, la pratique du punique, notamment par les rois berbères (Voir H. JAIDI, « Appartenance sociale et usage de la langue néopunique au Maghreb à l'époque romaine », dans *Trames de langues, Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, sous la direction de J. DAKHLIA,

attestées sur le territoire maghrébin et même au-delà, il est plus plausible de poser des continuums sémitiques qui se sont renforcés⁷ par l'arabisation du Maghreb à partir du VI^e siècle. Les aspects phonétiques et phonologiques étant dus au substrat berbère.

Mis à part les positions assumées et constantes de linguistes comme Mohamed BENRABAH, Abdou ELIMAM ou encore Abderrezak DOURARI, évoquant « l'arabe algérien » et « le maghribi » (ELIMAM, 2003), les autres appellations reconduisent la distinction idéologique entre « langue » « dialecte »⁸. Le caractère « parlé » contenu dans la désignation peut induire en erreur dans la mesure où l'arabe algérien a une tradition scripturaire (CHACHOU, 2011) qui remonte, au moins, au XV^e siècle (DELLAÏ, 2003, p 182). Quelles retombées sur le plan de la réflexion ? Brièvement, la dénomination appuyée par la hiérarchisation de l'arabe algérien sous forme de continuum réifie le statut de cette langue, lequel statut ne peut qu'être repensé eu égard à la situation actuelle des langues en Algérie.

Pour les raisons scientifiques :

— largement décrits par les linguistes, psychanalystes, pédagogues et autres (CHACHOU, 2008), il est démontré que la substitution de la norme sociale par la norme scolaire est préjudiciable pour le développement psycho-cognitif et affectif de l'individu ;

— les neurosciences (HAGEGE, 1996 et ELIMAM, 2002) ont démontré que l'apprentissage des langues scolaires prend appui

Paris, éd. Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) et Maisonneuve & Larose, 2004, p. 30.), attestent de la prégnance des langues d'origine sémitiques dans l'espace maghrébin.

⁷ C'est la thèse soutenue également par A. DOURARI, il explique son développement par le besoin qu'avaient les berbérophones de recourir à une langue véhiculaire pour assurer l'intercompréhension entre eux. Voir « Politique linguistique en Algérie : Entre le monolinguisme d'Etat et le plurilinguisme de la société », dans *Le Soir d'Algérie*, <http://lesoirdalgerie.com/articles/2011/10/25/print-41-124924.php>

⁸ Voir les travaux de SAPIR, *Le cours de linguistique générale*, p. 62, TODOROV, *Linguistique* p. 66-67, DUCROT, *Le langage*, p. 53-54 et p. 294-298, BLOOMFIELD, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, p. 80, CALVET, 1974, *Linguistique et colonialisme, petit traité de glottologie*, p. 66.

sur la langue maternelle. Or la langue maternelle, à l'école algérienne, est stigmatisée, violentée et parfois proscrite ;

— la non-maîtrise des langues scolaires tant décriée en Algérie ne serait-elle pas due, en partie, à cette dénégation des langues natives ? Le flou terminologique entretenu à son égard permet-il de murir la réflexion à son sujet, et d'en finir avec l'évitement relatif dans les discours universitaires ?

L'arabe institutionnel

L'arabe écrit (MORSLY, 2010, p. 141).
L'arabe littéral (QUEFFELEC, 2002, p. 141).
L'arabe scolaire (GHETTAS, 1995) (DOURARI, 2003, p 8). L'arabe institutionnel (MORSLY, 2002). Arabe standard (TALEB-IBRAHIMI, 1997).

Quelques questions m'interpellent ici : l'appellation d'« arabe scolaire » et celle d'« arabe standard ». L'arabe, a-t-il fait l'objet d'une standardisation qui ait abouti à un arabe standard transfrontalier ou inter-états dits « arabes » ? Pour « arabe scolaire », le qualificatif « scolaire », n'est-il pas réducteur dans la mesure où c'est également l'arabe des médias ?

Mais quels réels linguistiques recouvrent aussi les notions de « *fusha* », « classique », « moderne » ? Quel est son rapport à l'« arabe médian » qui tend à investir les médias arabophones ? Autre question, à l'heure où l'accent est mis sur la valorisation des langues maternelles au sein des systèmes éducatifs, et où elles sont considérées non comme un handicap mais comme un vecteur de développement économique, quel statut scolaire serait-il probant à attribuer à l'arabe institutionnel ? Est-il scientifiquement rentable de le maintenir en tant que *langue des autres matières* (FLEMING, 2009), ou bien, du moins durant les premières années de scolarisation, l'introduire exclusivement en tant que « langue comme matière » ?

Le mixage français/arabe algérien et/ou langues berbères

Sabir franco-arabe (TALEB-IBRAHIMI, 1997, p. 115). Francarabe (MOATASSIM, 1992, p 134). Semilinguisme (Concept emprunté à El-Hedi SAADA par TALEB-IBRAHIMI, 1997, p. 167). Demilinguisme, Analphabétisme bi(tri)lingue, La mixoglossie, schizoglossie (Miliani, 2002, p. 81, 94, 95). Multilinguisme éclaté (Moatassim, 1992, p. 134).

Le mixage linguistique recouvrant de nombreux phénomènes issus des contacts des langues en présence est le sujet qui prête le plus à ambigüité. Il est dit « sabir franco-arabe », « francarabe » etc. La métaphore et la néologie utilisées ici ne rendent pas service à qui souhaiterait décrypter et comprendre le réel sociolinguistique du pays, de même que les dénominations approximatives employées ne permettent pas de cerner avec précision et d'identifier les pratiques effectives qui y sont en usage. C'est le cas de « sabir », « semilinguisme », « francarabe ». Ces notions renvoient à des réels précis correspondant à des contextes différents. Toute métaphore ne peut être qu'imparfaite sinon hasardeuse. Calquer les notions ne s'avère guère rentable, les nuancer peut être utile.

Au-delà de la dénomination de ces pratiques, une question me paraît importante à poser : Les pratiques plurilingues, en Algérie, relèvent-elles d'un plurilinguisme additif ou bien d'un plurilinguisme soustractif ? Car, quand bien même, d'un point de vue sociolinguistique, on a tendance à démythifier la notion de norme, en Algérie, le problème qui se pose, de l'avis de nombreux chercheurs⁹, est celui de la non-maîtrise des langues scolaires et la déperdition des langues maternelles qui ne sont ni codifiées, ni enseignées. La réalité diglossique du pays amène à penser autrement les rapports à la norme, aux usages, en les recontextualisant. Ce qui est parfois considéré comme de la créativité en français pratiqué en Algérie peut relever de la non-maîtrise de cette langue, notamment quand ce sont des étudiants en langue française qui sont à l'origine de certains termes. L'appropriation de formes « fautives » à des fins humoristiques traduirait un rapport à la norme qui serait intéressant à étudier.

Les contacts des langues sont tantôt appréhendés comme des « curiosités linguistiques » (MOATASSIM, 1992, p. 134) ou présentées en tant que telles, et tantôt comme un défaut de maîtrise des langues scolaires et parfois même maternelles, mais le sujet est éludé. Ceci engagerait des réflexions sur la nécessité de codifier les langues maternelles afin de permettre aux algérienophones de se doter d'outils de communication et de production intellectuelle élaborée, et sur une révision de la didactique de l'arabe institutionnel enseigné en tant que langue

⁹ Kh. Taleb-Ibrahimi, M. Miliani, G. Grandguillaume, etc.

maternelle, sur celle du français gagnant à recouvrer sa place au sein de notre système éducatif, mais ceci implique des réformes importantes liées aux statuts de ces langues, aux objectifs assignés à leur enseignement, à la formation des formateurs et à l'évaluation de ces derniers.

Les langues berbères, quel nom pour quel réel ?

Le berbère (BOUCHERIT, 2004, p. 20), (QUEFFELEC, 2002, p. 141), (CHERIGUEN, 2008, p. 123), (ELIMAM, 2002, p. 12). Les langues berbères (CHERIGUEN, 2008, p. 125). Tamazight (CHAKER, 1998), (DOURARI, 2003), (MORSLY, 2002). Tamazight, ensemble de variétés berbères (DOURARI, 2003, p. 51-52). Variétés amazighes (DOURARI, 2003, p. 12).

Là aussi, la fluctuance des dénominations escamote des questions de fond, non encore traitées en détail. « Tamazight » est parfois qualifié de « langue polynomique » (DOURARI, 2003, p. 7). Des nuances s'imposent toutefois, pour J.-B. MARCELLESI : « une langue polynomique est une langue dont l'unité est abstraite », mais pas seulement, c'est une langue « à laquelle les utilisateurs reconnaissent plusieurs modalités d'existence toutes également tolérées sans qu'il y ait « hiérarchisation » ou « spécilaisation de fonction » (2003, p. 254). Est-ce le cas de « Tamazight » quand les langues natives sont d'emblée écartées de l'école ?

Il convient de préciser que le « tamazight scolaire » est une langue étrangère pour les berbérophones. À terme, si elle n'est pas remplacée par les langues berbères natives, une diglossie risque d'être reconduite qui reproduirait les rapports de force hiérarchiques de domination entre ce qui serait « une langue » et ce qui ne sont/resteront « que des dialectes », même si S. CHAKER souhaite contourner ce problème (1998, p. 166), rien n'est concrètement proposé pour prévenir cette éventuelle situation. Ceci d'autant plus que des radicalisations dans les discours de certains berbéristes, à travers des forums de discussion et des groupes sur des réseaux sociaux¹⁰, prônent

¹⁰ <https://www.facebook.com/groups/222221641154787/members/>, Groupe « Iselmaden d Ynelmaden » (Maîtres et élèves). Le groupe est destiné à

l'usage de « tamazight » au détriment du « *tarumit* » (le français) et invitent à son épuration, par exemple, des mots d'origine arabe.

Le français, l'étrangéisation en cours

Les décisions politiques allant visiblement dans le sens de l'étrangéisation du français en Algérie amène à s'interroger sur ce processus : Est-il réfléchi ou bien nait-t-il des positions contradictoires tenues à l'égard de la langue française ? Là aussi, la non-justification des décisions prises au niveau du sommet semble se répercuter sur l'interprétation de ces décisions par les chercheurs en matière de politique linguistique. Ces derniers imputent le recul du français à des considérations purement idéologiques. Il me paraît important de sonder davantage les centres de décision pour comprendre les motivations qui président à ces prises de décision, ce qui permettrait également de préciser la nature du statut attribué à la langue.

Sur un plan dénominatif en milieu universitaire, et au-delà donc du statut politique qui reste à préciser, il importe de savoir s'il existe « un français parlé d'Algérie » (QUEFFELEC, 2002) ou bien « un français parlé/pratiqué en Algérie » (MORSLY, 1983) (CHERRAD-BENCHEFRA, 1992). La première dénomination renverrait à un usage du français qui serait propre aux locuteurs algériens et qui aurait des caractéristiques communes, des propriétés qui le différencieraient du français pratiqué dans d'autres pays francophones et qui serait identifié en tant que variété distincte (BLANCHET, 2004) ? Le français pratiqué en Algérie, quand il n'est pas alterné avec les langues natives, n'est-il pas identifiable au français de la scolarisation/académique, ou dans certains cas, à un français de France¹¹ ? Seuls des corpus, recueillis en fonction de diverses variables sociolinguistiques, pourraient nous fournir des éléments de réponse permettant la caractérisation de ce français.

Or, mis à part quelques descriptions locales en contexte algérien sur un plan épistémologique, ce français n'a jamais fait l'objet d'un travail de recherche qui attesterait de son existence

l'apprentissage de « tamazight », certaines discussions présentent toutefois, mais pas toujours, un caractère animé.

¹¹ Chez certaines catégories de jeunes notamment.

en tant que variété. Ajouté à cela le fait que ces usages francophones ont pour objet le lexique de la langue, lequel lexique est variant et sujet à changement. C'est par contre, les procédés inventifs qui sont à l'origine de l'usage particulier qui est fait du français en Algérie qui sont à approcher d'après les descriptions issus des travaux de recherche sur la question. Ces mécanismes de création sont, entre autres : la re-sémentation, la formation récursive par dérivation affixale ou emprunt, l'alternance codique, etc. Il ressort des nombreux travaux sur la question que cet usage est le plus souvent métaphorique et stylistique tant l'accent est mis sur la dimension créative de ces usages (TALEB-IBRAHIMI, 1998), certains emprunts sont toutefois intégrés à l'arabe algérien et aux langues berbères.

La reconduction des schémas diglossiques

Pour l'arabe institutionnel

Le deuxième volet de mon propos concerne la reconduction des schémas diglossiques qui reproduisent la hiérarchisation entre les langues et les spécifications fonctionnelles les concernant. La nécessité d'établir des modèles, même descriptif au départ, amène à figer les réalités et à reconduire les rapports binaires, antagoniques et donc conflictuels entre elles. L'idée qu'il y ait un continuum linguistique qui implique le recours à des variétés distinctes dans des situations différentes est à remettre en question au profit d'un continuum d'usages qui impliquent diverses langues dans, parfois, les mêmes situations de communication. Pour Khaoula TALEB-IBRAHIMI, le modèle est le suivant :

- l'arabe classique (AC), la surnorme par excellence ;
- l'arabe standard (AS) (ou moderne chez certains), norme de standardisation de l'usage formel contemporain de la langue parmi les locuteurs qui en maîtrisent l'usage surtout à l'écrit ;
- l'arabe sub-standard, essentiellement représenté par l'oral standard (...) ;
- l'arabe parlé des scolarisés ou *Educated Spoken Arabic* ;
- l'usage le moins normé, les dialectes + *koinè* (variété intermédiaire supplémentaire). (TALEB-IBRAHIMI, 1997, p. 70).

Le continuum linguistique renforce la « satellisation diglossique » (MARCELLESI, 2003, p. 139) « accréditant », sur le

plan universitaire, le rattachement « idéologique » de l'arabe algérien¹² à l'arabe institutionnel. Le rattachement se fait en légitimant scientifiquement la norme sélective. D'ailleurs, le classement débute par ce qui est décrit comme « la surnorme par excellence » pour déboucher sur ce qui est « le moins normé ». Il est effectué sur la base du principe de sélection qui repose sur des critères socioculturels et donc subjectifs.

À l'instar du schéma fishmanien, la stratification élaborée par S. BADAWI concernant l'arabe va inspirer les approches sous forme de continuums¹³, de même que les précédents schémas, celui que Kh. TALEB-IBRAHIMI appliquera à l'Algérie occultera la complexité de la réalité des usages. L'arabe médian, appelé ici « *Educated Spoken Arabic* » ou celui des « scolarisés », est parfois employé par les politiques et autres locuteurs, ayant une formation francophone et intervenant en situation formelle, pour masquer un défaut de maîtrise de l'arabe institutionnel. L'alternance et l'adaptation du lexique à la phonétique de l'arabe algérien — car c'est surtout le lexique qui est emprunté à l'arabe institutionnel — sert de stratégie relevant plus de l'incompétence que de la compétence de sujets scolarisés. Le même phénomène traduit, dans d'autres situations et pour ne prendre que cet exemple, de l'insécurité linguistique, l'arabe institutionnel n'étant pas maîtrisé même par des sujets scolarisés, ces derniers se sentent contraints d'utiliser une langue étrangère à leur réel socio-langagier, ils se retrouvent presque en difficulté comme dans une situation de classe où la rigidité de la norme pèse sur les pratiques. Cet emploi relève souvent plus de la contrainte que du choix délibéré.

Pour le français

Existe-t-il des variétés de français en Algérie ou des degrés de maîtrise de la langue, d'autant plus que la variable retenue

¹² D'ailleurs Kh. TALEB-IBRAHIMI ne reconnaît pas, au niveau de la dénomination, d'unité linguistique à l'arabe algérien que suggérerait son appellation : « Nous récusons l'appellation de dialecte algérien ou même de dialecte maghrébin, nous préférons parler de dialectes ou de parlars algériens en tant qu'entité unique et homogène. » (TALEB-IBRAHIMI 1997, p. 26)

¹³ Son classement comporte, selon un ordre décroissant et stratifié, l'arabe ou la fusha du « traditionnel », celle « du contemporain », et du « cultivé », et un dialectal des « éclairés » et celui des « illettrés » (KOULOUGHLI 1996).

par A. QUEFFELEC et Y. DERRADJI est celle du niveau intellectuel (2002) ?

— *variété acrolectale* : Pratiquée par les universitaires (Norme académique/Standard).

— *variété mésolectale* : Celle des journalistes, fonctionnaires, étudiants et autodidactes.

— *variété basilectale* : Maîtrise rudimentaire du français. (Niveau : Cycle primaire).

La classification assignée au créole ne peut l'être pour le français pratiqué en Algérie, dans la mesure où « les créoles sont issus d'un français parlé » (KNECHT, 1997, p. 120), ce qui n'est pas le cas du français en Algérie où la majorité des Algériens accèdent au français par le biais de la scolarisation, même si la langue n'est pas étrangère à leur environnement sociolinguistique. La norme écrite orale est bien présente qui en régleme les usages.

L'appropriation de formes « fautives » ou encore l'inventivité en langue française constatée chez les locuteurs algériens, révèle un rapport à la norme assez présent dont ne semble pas être déparée la conscience de ces mêmes locuteurs¹⁴.

À la norme scolaire, s'ajoutent des considérations liées à la notion de prestige, dans certains contextes. En Algérie, cette notion est appréciée en fonction de diverses variables dont la distinction urbain/rural (CHERRAD-BENCHEFRA, 2002, p. 118) et même citadin/urbain¹⁵ (BENAZZOUZ, 2012), c'est dire à quel point le rapport à la norme peut être complexe, il est à l'origine de jugements stigmatisants et/ou valorisants. La variation des

¹⁴ La rémanence de cette idée, datant de la période coloniale, selon laquelle les Algériens doivent maîtriser le français mieux que les Français.

¹⁵ Certains citadins [hdar] affirment, en opérant une stratégie de distanciation vis-à-vis des « campagnards », une certaine légitimité à utiliser le français, ainsi que l'atteste cette phrase d'un enquêté citadin : « Les habitants de La Pépinière les vrais, ce sont ceux-là qui parlent français depuis toujours... depuis la colonisation ». Dans le cas de cette étude, c'est plus une représentation d'un usage du français qui est intéressante à explorer qu'une pratique de ce français qui ne présente pas de réelles différences entre locuteurs d'origines « distinctes ». Seule la phonétique de certains mots d'origine française ayant intégrés l'arabe algérien sont adaptés à la phonétique de ce dernier, à l'instar de [lmarše] et de [lmarši]. Voir CHACHOU, 2012.

pratiques et des normes rendent là aussi plus complexe la description du français pratiqué en Algérie.

Conclusion

Il ressort de ces quelques observations et interrogations que la terminologie employée dans le champ des sciences du langage de manière générale demeure floue. Les processus liés à l'identification de ce qui serait « une langue », « une variété » ou de ce qu'on voudrait maintenir à l'état de « dialecte (s) » n'est pas toujours clairement exposé. Les dénominations utilisées ne reflètent pas *de facto* un réel précis, s'ajoute à cela leur fluctuance parfois chez un même auteur, ce qui accentue l'imprécision et cultive l'ambiguïté. Ces raccourcis opérés souvent par des métaphores s'aggravent par le manque de références dans le domaine et une discontinuité en matière de recherche, en ce sens que les chercheurs n'expliquent pas toujours l'évolution de leurs positions par rapport à leur objet d'étude.

Engager une réflexion critique et épistémologique sur les dénominations et adopter des dénominations qui soient argumentées et réfléchies me semblent être autant d'impératifs à même de conditionner l'utilité de la sociolinguistique algérienne. Il importe également de débarrasser ces notions des présupposés idéologiques dont ils s'embarrassent et de préciser les flous terminologiques les entourant, ceci évite à notre recherche un applicationnisme de modèles théoriques plus ou moins étrangers au terrain algérien, car non adapté à ce dernier, et qui peut amener à un figement et à une réification, sur un plan scientifique, de l'évolution et de la dynamique de la réflexion sur les réalités linguistiques, une réflexion critique devant permettre de les penser et d'opérer des diagnostics et des préconisations nécessaires qui relèveraient à une recherche utile.

Références bibliographiques

BENAZZOUC Abdelnour, 2011, « Individuation et/ou territorialisation socio linguistique. L'usage du français comme marqueur de différenciation sociétale », dans *Résolang* n^{os} 7 et 8, Actes des colloques Jeunes Chercheurs 2009-2010, Oran, p. 27-32.

BLANCHET Philippe, 2004, L'identification sociolinguistique des langues et des variétés linguistiques : pour une analyse complexe du processus de catégorisation fonctionnelle, MIDL, Paris, en ligne :

www.limsi.fr/MIDL/actes/session%20I/Blanchet_MIDL2004.pdf

Benrabah Mohamed, 1999, Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique, Paris, Séguier.

BOUCHERIT Aziza, 2004, *L'arabe parlé à Alger*, Alger, Éditions ANEP.

CHACHOU Ibtissem, 2008, « L'enfant algérien à l'école : du pouvoir de la langue à la langue du pouvoir », dans *Insaniyat : Enfance et socialisation*, n° 41, p. 29-39.

CHACHOU Ibtissem, 2011, « Proposition en vue de socio-didactiser un savoir produit en arabe algérien : Le cas de la poésie du genre Melhûn », à paraître dans Les Actes du Congrès International de la MESCE, *Territoires et Démocratie Culturelle : Vers un nouveau contrat éducatif*, du 04 au 07 Juillet 2011, Corte, Corse.

CHACHOU Ibtissem, 2012, « L'auto-désignation et l'hétéro-désignation comme procédés langagiers de ségrégation urbaine : le cas de la ville algérienne de Mostaganem », dans *Synergies Algérie*, n° 15, *De l'oral à l'écrit : Réflexions croisées sur des stratégies d'apprentissage*, p. 169-177.

CHAKER Salem, 1998, Berbères aujourd'hui (Berbères dans le Maghreb contemporain), édition révisée, L'Harmattan, Paris.

CHÉRIGUEN Fodil, 2008, Essais de sémiotique du nom propre et du texte, Alger, OPU.

CHERRAD-BENCHEFRA Yasmina, 2002, « Paroles d'étudiants », dans *Insaniyat : Langues et société*, n°s 17-18, Mai- Décembre, Oran, CRASC, p. 111-128.

DOURARI Abderrezek, Politique linguistique en Algérie : Entre le monolinguisme d'État et le plurilinguisme de la société », en ligne :

<http://www.lesoirdalgerie.com/articles/2011/10/25/print-41-124924.pp>

DOURARI Abderrezek, 2003, Les malaises de la société algérienne, crise de langue et crise d'identité, Alger, Casbah.

ELIMAM Abdou, 2002, *L'exception linguistique en didactique*, Oran, Dar El Gharb.

ELIMAM Abdou, 2003, Le maghribi, alias el-daridja, langue trois fois millénaire, la langue consensuelle du Maghreb, Oran, Dar El Gharb.

FLEMING Michael, 2009, « Langues et scolarisation et droit à une éducation plurilingue et interculturelle », Conférence intergouvernementale, Strasbourg, 08-10 Juin, en ligne : www.coe.int/lang/fr

GRANDGUILLAUME Gilbert, 1971, « Un aspect du bilinguisme à Nedroma (Algérie) », dans, *Revue tunisienne de Sciences sociales*, 26, p. 163-175.

HAGEGE Claude, 1996, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob.

JAIDI Houcine, 2004, « Appartenance sociale et usage de la langue néopunique au Maghreb à l'époque romaine », dans *Trames de langues, Usages et métissages linguistiques dans l'histoire du Maghreb*, DAKHLIA Jocelyne (dir.), Paris, éd. Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) et Maisonneuve & Larose, p. 21-40.

KNECHT Pierre, 1997, Article « Dialecte », dans *Sociolinguistique, Concepts de base*, Moreau Marie-Louise (dir.), Paris, Mardaga.

MARCELLESI, Jean-Batiste, 2003, *Épistémologie, langues régionales, polynomie*, en collaboration avec BULOT Thierry et BLANCHET Philippe, L'Harmattan.

MILIANI Mohamed, 2002, « Le français dans les écrits des lycéens : Langue étrangère ou sabir ? » dans *Insaniyat, Langues et société*, n° 17-18, Oran, CRASC.

MORSLY Dalila, 2000, « Paroles de femmes en textes », dans *Expressions*, Revue du département des langues, Actes du colloque international, *Des femmes et des textes dans l'espace maghrébin*, 21-23 Mai, Université Constantine-Mentouri.

MORSLY Dalila, 2012, « La sociolinguistique en Algérie : État des lieux et perspectives », dans *Réflexions et perspectives* (Revue scientifique et académique de l'Université d'Alger II), Alger, OPU, p. 243-258.